Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2021
à la salle polyvalente à Promasens à 20h00

A 20h00, La Syndique, Mme Colette Pache, salue les personnes présentes à cette assemblée communale ordinaire qui est la première de la législature 2021-2026 dont les objets principaux concernent le mode de convocation des assemblées et la nomination des commissions.

Avant de passer à l'assemblée elle-même, Colette Pache présente le nouveau conseil communal aux citoyens présents.

Au niveau des dicastères, la répartition est la suivante :

Damien Wenger : Service du feu, Routes, Cimetière, Protection civile, Eclairage public, Eaux claires
Laurent Dorthe : Santé, Affaires sociales, Chômage, Déchetterie, Ordures ménagères, Evénements
Sandra Dougoud : Aménagement du territoire, Bâtiments, Constructions, Forêts, Energie
Claude Conus (Vice-Syndic) : Finances, Impôts, Epuration, Eaux usées, Réseau eau potable
Colette Pache, Syndique : Administration générale, Gestion du personnel, Ecole, CO, Jeunesse, Culture

Colette Pache, profite de ce moment pour présenter la nouvelle secrétaire communale Mme Eliane Gomonet qui a pris ses fonctions dans un premier temps à 20% et dès le 1er août à 50%. Ce soir, Mme Déborah Gillard lui passe le relais et nous la remercions chaleureusement pour son excellent travail durant ces 4,5 ans et nous formulons nos meilleurs vœux pour la suite de sa carrière professionnelle.

L'assemblée communale nomme 2 scrutateurs : M. Nicolas Jaccoud et M Jean-Luc Baudois. Colette Pache informe que Mmes Gilliard, Gomonet et Zeugin n'ont pas le droit de vote.
Elle informe également que cette assemblée communale est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les scrutateurs donnent le nombre de personnes pouvant voter.
Il y a **26 participants** qui peuvent voter. La majorité des voix est donc **de 14 voix**

Cette assemblée a été convoquée légalement par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 22 du 4 juin 2021, par affichage au pilier public, par insertion de la convocation sur le site internet de la commune et par envoi d'un tout-ménage.

Les modes de convocation ne suscitent pas remarques et l'assemblée peut délibérer valablement

Lecture du tractanda de cette assemblée par Colette Pache puis demande si le tractanda amène des commentaires. Ce n'est pas le cas et cette assemblée peut délibérer valablement

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 avril 2021

Le PV de la dernière assemblée communale était à disposition au bureau communal et également sur le site Internet de la Commune. Il ne sera donc pas lu.
Question à l'assemblée : Avez-vous des remarques, ajouts, modifications à apporter

Réponse : pas de remarque et pas de questions
Le PV est approuvé par 23 voix – 0 voix contre - 3 abstentions

Merci à Mme Gilliard pour sa rédaction.

Projet

2 Législature 2021-2026

2.1. Mode de convocation des assemblées communales pour cette législature soit 2021- 2026
Actuellement, l'assemblée communale de notre commune est convoquée par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, par tous ménages et par insertion sur notre site Internet. Ce mode de convocation donne satisfaction et le conseil vous propose donc de le reconduire comme tel.

Colette Pache propose de passer au vote.
Les personnes qui acceptent que le mode de convocation des assemblées communales, pour la période 2021-2026, est le suivant :

1. Publication dans la Feuille officielle
2. Affichage au pilier public
3. Envoi d'un tous ménages
4. Insertion de l'ensemble des documents sur le site de la commune

sont priées de se prononcer par main levé.

Le mode de convocation proposé est adopté à l'unanimité soit par **26 voix.**

2.2. Nomination des membres des commissions
Ce soir, l'assemblée doit élire 3 commissions qui sont

1. la commission financière
2. la commission d'aménagement et de l'énergie
3. La commission des naturalisations

2.3. Nomination de la commission financière
La commission financière comprenait auparavant 3 personnes, désormais 5 personnes doivent être nommées pour cette commission.

Deux membres se représentent : M. Jean-Claude Godel et Mme Christelle Correia

Il nous faut donc 3 nouveaux membres et nous avons reçu 3 propositions, ce sont les personnes suivantes :

Dougoud Valentin – Guy de Fongalland Sugeevan (excusé) – Wirz Sébastien (excusé)

Aucune autre proposition dans l'assemblée, les 5 personnes citées ci-dessus, sont élues tacitement selon l'article 19 de la loi sur les communes.

2.3. Nomination de la commission d'aménagement et de l'énergie
Pour la commission d'aménagement et de l'énergie. 3 membres se représentent, soit :

1. M. Benoît Cavin
2. M : Bertrand Godel (qui ce soir est excusé, mais nous a signifié son accord)
3. M. Jean-Paul Jungo (qui ce soir est excusé, mais nous a signifié son accord)

2 membres sont à nommer nous avons reçu 2 propositions ce sont les personnes suivantes : M. Julien Dorthe et M. Valentin Dougoud.

Projet

Aucune autre proposition dans l'assemblée, les 5 personnes citées ci-dessus, sont élues tacitement selon l'article 19 de la loi sur les communes

2.3. Nomination de la commission de naturalisation
Pour la commission des naturalisations, 3 membres se représentent, soit :

1. M. Roger Butty
2. M. Jean-Louis Dubler
3. M. Jean-Pierre Pache

2 membres sont à nommer

Nous avons 1 proposition en la personne de M. Christian Spinelli (qui est excusée ce soir). Une personne est à nommer dans l'assemblée.

M. Bernard Dougoud se propose pour prendre cette fonction, 5ème membre pour la commission des naturalisations. Aucune autre proposition dans l'assemblée, les 5 personnes citées ci-dessus, sont élues tacitement selon l'article 19 de la loi sur les communes.

Au terme de ces élections, Colette Pache remercie les membres sortants pour leur travail et félicite l'ensemble des nouveaux membres élus ce soir en les remerciant d'avance de leur implication.

3. Approbation du règlement des finances

En lien avec l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2 (Modèle comptable harmonisé 2), un règlement des finances est proposé par le service des communes et doit être voté par l'assemblée de ce soir.
Colette Pache donne la parole à Mme Ginette Zeugin, boursière communale, pour la présentation de quelques points de ce règlement et réponses aux questions.

Question de **M**. **Bernard Dougoud** Quel était le montant avant le nouveau règlement.
Réponse de **Mme Ginette Zeugin** : Le montant est identique que les années précédentes, soit CHF 20'000.00, car cela correspond aux besoins de la commune
Colette Pache précise, que le Service des communes, M. Ballaman, répond aux questions des communes dans ce temps de mise en place du MCH2

Question de **M. Sébastian Mathys :** Quel est l'objectif de ce nouveau règlement ?
Réponse : le nouveau règlement vise à avoir un système identique pour les communes.

Question de **M. Sébastian Mathys :** L'exécutif recevra-t-il un rapport intercommunal. A voir s'il y aura un rapport général, en principe oui.
Réponse de **Mme Colette Pache :** Les comptes des communes sont à disposition sur les différents sites des communes.

Question de **M. Sébastian Mathys :** Budget d'investissement CHF 20'000 est-ce possible de changer ce montant ?
Réponse de **Mme Ginette Zeugin :** Oui c'est possible de modifier ce montant et c'est l'assemblée qui devra décider d'un changement de montant de ce règlement.

Question de M**. Valetin Dougoud** : Est-ce prévu de voter les délégations des compétences ? Auparavant, CHF 5'000.--./20'000.—

Projet

Réponse de **Mme Ginette Zeugin** : avec le MCH2, il n'y a plus de délégation des compétences. C'est le budget qui définit les besoins.

Nous passons à la votation du règlement des finances tels que présenté à l'assemblée

Le règlement des finances est accepté par 26 voix.

4. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne

Pour information, ces statuts ont été proposés et adoptés en assemblées des délégués du 21 avril 2021. Ces derniers ont été mis à disposition sur le site pour votre lecture et présentés sur deux colonnes en mettant en évidence toutes les modifications.
Avez-vous des questions à ce sujet ? Pas de question dans la salle.

Nous passons à la votation pour l'approbation des statuts du Réseau Santé de la Glâne tels que présenté à l'assemblée

Les statuts du réseau santé de la Glâne sont acceptés avec **23 voix pour - 0 voix contre 3 abstentions**

5. Projet fusion – prochain sondage

Comme demandé lors de la dernière assemblée le processus du projet fusion a été ralenti. Un élément nouveau est transmis car la commune de Chapelle et Auboranges sont intéressées à nous rejoindre dans ce processus, ce qui fait que le sondage qui vous sera proposé en septembre prochain portera, en principe, et selon les discussions qui auront lieu durant l'été sur une fusion à 4 communes et/ou à deux.

M. Valentin Dougoud : Bonne nouvelle, possible de proposer dans le sondage la question pour une fusion à deux entre Ecublens et Rue ?
Mme Colette Pache : Oui plusieurs options doivent être proposées dans ce prochain sondage, seront définies lors des discussions entre les communes.

M. Sébastien Mathys : Un argumentaire sera-t-il proposé avant le sondage ?
Mme Colette Pache : en principe, les arguments seront dans la documentation du sondage et si les citoyens sont partants une étude sera mise en place, après approbation du budget ad'hoc.
M. Sébastien Mathys : Il informe qu'il est indécis et qu'il aurait besoin de plus d'information pour se positionner. Souhaite pouvoir se prononcer sur les ressentis.

M. Jean Dorthe : Il adhère à la position de M. Mathys et trouve difficile de se prononcer sans avoir de chiffre à l'appui.
M. Damien Wenger : Le sondage va permettre de déterminer si une étude doit être faite en vue d'une éventuelle fusion.
M. Mathys : La question de la fusion est déjà là et il faudra la traiter. Sujet est posé et il ne voit pas l'intérêt de faire un sondage.

M. Bernard Dougoud concernant la future étude : Est-ce que vous avez des informations concernant les finances pour les études préliminaires? Existe-il une procédure de cette nature ?
Est-ce que cette étude coûte quelque chose ? Est-ce que le canton aide les communes qui veulent fusionner au niveau de l'étude de fusion ?
Mme Colette Pache : Prend la question et va se renseigner auprès des services des communes.

Projet

M. Sébastien Mathys propose de faire une foire aux questions sur le site de la commune.
Mme Colette Pache : Cette option est à mettre en place le cas échéant, car très bonne manière d'avoir l'ensemble des questions des citoyens.

M. Jean-Louis Dubler propose de mettre en place des groupes de travail.
Mme Colette Pache informe que le service de commune propose de l'aide et préconise les groupes de travail

Mme Mélany Cavin : Est-ce qui est possible de garder l'assemblée communale dans le projet de fusion.
Mme Colette Pache précise que dans le cadre du conseil général, les citoyens de chaque commune sont représentés et que des commissions préparent les projets pour les présenter au conseil général.
Colette Pache prend acte de cette remarque et prend note que l'Assemblée est importante pour certains citoyens.

6. Divers

1. Baisse du taux d'impôt - Cette demande sera pris en compte lors du budget 2022 et une proposition sera faite à l'assemblée de décembre 2021.

2. Impôts chiens - La taxe actuelle de CHF 100.— est maintenue. Travail et coût en lien avec l'élimination – achat des sacs
   En ce qui concerne la facturation après contrôle, nous pouvons confirmer que tous les chiens déclarés ont été facturés

3. Signalisation de l'impasse de la Route d'Eschiens : visibilité en ordre

4. Zone de 30 km à Eschiens : sera traité dans le concept sécurité et ne sera pas traité à l'assemblée.

5. Limitation de la circulation sur la Rte d'Auboranges :
   pas de pouvoir sur cet aspect.
   Installation d'un radar avec amende - Si demande des citoyens, la commune appuiera la demande, mais pour l'instant rien a été fait.

6. Problématique centre du village (écoulement des eaux claires) -
   Une discussion est ouverte avec le Service des Ponts et chaussées, avec M. Chanez.
   Une vision par caméra a été faite dans le centre de village cette semaine par le service des ponts et chaussées et le constat est que ces écoulements sont bouchés et vont être nettoyés prochainement par le service des cantons.

7. Antenne d'Eschiens - une mise à l'enquête ordinaire doit être faite par le requérant selon information de la Préfecture.

8. Parcage véhicule Impasse de la Villeire - La demande est en cours auprès du service Pont et chaussée pour la pause d'un panneau interdiction de parquer.
   Hiver problème pour le service hivernal lorsque 1 voire 2 véhicules sont stationnés à cet endroit.

9. Coût de l'élimination des branches à Promasens – information de Laurent Dorthe
   En ce qui concerne la possibilité de déposer les branches à Promasens, cela n'est pas possible. Le coût moyen pour l'élimination des branches est de CHF40/m^3 égale à env. CHF 6'000.00/an. Un changement de stratégie ne va pas faire descendre les coûts. Le conseil communal souhaite conserver le côté pratique, l'accessibilité et la proximité

Projet

M. Valentin Dougoud rejoint le Conseil communal pour le côté pratique pour les citoyens, mais relève que des personnes n'habitants pas le village déposent également des branches, il faudrait prévoir un panneau.
M. Laurent Dorthe précise qu'un panneau est prévu pour indiquer que ce dépôt est strictement réservé aux habitants de la commune d'Ecublens.
M. Sébastien Mathys pose la question si une réflexion d'acheter une broyeuse ne serait pas judicieuse ? Cela permettrait de mettre à disposition des copeaux pour les citoyens par exemple.
Réponse **Laurent Dorthe** : Cette option n'a pas été discutée mais semble trop compliquée à mettre en place et à gérer (électricité, personne à disposition sur place pour le mode d'emploi etc…)

10. Etude d'un système « Molok »

Plus de précision à ce sujet en automne, à ce jour, la commune manque de terrain pour une éventuelle mise en place d'un tel système. Cependant, une étude chiffrée sera présentée en automne.

M. Valentin Dougoud : Problème comme d'ailleurs les gendarmes couchés, « tout le monde en veut mais personne ne le souhaite à proximité de leur terrain ».
L'option container bonne idée mais « risque de dépôt sauvage pourrait se solutionner en plaçant des caméras de surveillance »
M. Sébastien Mathys relève que les odeurs des moloks ne lui semble pas un problème, car souvent placé à proximité des places de jeux à certains endroits. Il relève également que ce n'est pas chose facile de mettre à disposition du terrain, pas facile non plus de placer un molok ou container à l'abri PC, ceci en lien avec les habitants du quartier. De son avis, le molok est une solution durable car les containers ne suffiront pas. Remercie de poursuivre dans l'étude.

M. Jean Dorthe : Si pas de possibilité de mise en place de molok, mettre au minimum des containers à disposition. Pratique pour les temps de vacances.

M. Roger Butty : Prix pour une installation Molok – CHF 120'000.00 au total (à vérifier).
Laurent Dorthe : Des chiffres précis seront présentés à la prochaine assemblée

M. Valentin Dougoud nous rappelle le résultat du sondage soit 67 voire 68% des citoyens se sont prononcés pour maintenir le système actuel.
L'idée de container est à creuser car moins coûteux et plus facile à mettre en place que les Moloks.
M. Benoit Cavin relève que le sondage a été claire pour garder le système actuel.
M. Laurent Dorthe : Effectivement le sondage est pour garder le système actuel, cependant des citoyens souhaitent le système Molok et cela mérite de s'y arrêter.

11. Défibrillateur

Après réflexion et sur conseil de la commission financière, nous allons étudier le projet. Un défibrillateur au centre village est à prévoir. Il faudra développer le sujet et sera présenté à la prochaine assemblée.
M. Bernard Dougoud : Est-il nécessaire que les personnes soient formées pour son utilisation ?
M. Laurent Dorthe : Les nouveaux appareils sont faciles d'utilisation et utilisable sans connaissance particulière. Une information générale sera donnée à la population le moment venu.
Mme Mélany Cavin : explique que ces appareils dictent les étapes qui sont à faire lors de l'utilisation

Projet

M. Sébastien Mathys propose de faire appel au samaritain pour faire des cours de premier secours dans la commune.
M. Laurent Dorthe : Une formation de base est prévue lors de l'achat

Mme Corinne Jotterand demande si le déplacement radar pédagogique est prévu ces prochaines semaines.
Mme Colette Pache : Cela a été discuté et sera fait prochainement.

M. Valentin Dougoud : Remercie le Conseil communal pour les réponses aux questions des citoyens et apprécie de constater qu'une réflexion a été faite sur les demandes exprimées lors de la dernière assemblée communale.
Il relève également que la salle polyvalente de Promasens est agréable pour y tenir notre assemblée et souhaite vivement que cette habitude se poursuive (plusieurs citoyens se joignent à cette idée).
Mme Colette Pache relève que le Conseil communal apprécie également la salle polyvalente et que cette option sera discutée pour le futur.
M. Laurent Dorthe rend attentif que hors covid la salle est pratiquement occupée tous les soirs.
M. Valentin Dougoud propose également la salle des Remparts de Rue qui est agréable pour les rencontres.

M. Sébastien Mathys s'inquiète de la situation du restaurant communal.
Mme Colette Pache : Le restaurant reprend gentiment son activité. Mme Micaux, fait de son mieux avec la situation difficile et nous espérons que le démarrage lui permettra un nouveau départ.

Mme Colette Pache remercie tout le monde de sa présence et de la confiance accordée au nouveau Conseil communal qui reste à disposition pour toute demande.

En lien avec les normes sanitaires, nous n'aurons pas le plaisir de partager un moment de convivialité et une bonne rentrée est souhaité à l'assemblée qui se termine à 21h30.

Projet